

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Samedi 14 janvier 2023

Voiron, le 12 décembre 2022

Destinataires :

- Représentants des Clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade ;
- Alain CARRIERE, Président de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ;
- Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne Rhône-Alpes ;

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade qui se tiendra le **Samedi 14 janvier 2023 de 10h00 à 10h30 en présentiel** à TSF, Domaine de la Brunerie, 38500 VOIRON

Le droit de vote est exercé par les représentants des Clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits Clubs). Ils doivent être titulaires d'une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

N.B. : Nous avons l'obligation de convoquer cette assemblée générale extraordinaire en présentiel. Le quorum à atteindre est de 50 % des voix, portées par 50 % des clubs.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à une date ultérieure sur le même ordre du jour. Elle statue alors sans condition de quorum.

Vous pouvez d'ores et déjà noter que cette date ultérieure est le samedi 25 février 2023.

Date à laquelle est également fixée l'Assemblée Générale Ordinaire (lieu à définir).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification des statuts de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la montagne et de l'escalade

Réponse souhaitée le plus rapidement possible, et au plus tard le 7 février 2023, via le formulaire en ligne **(de préférence)** : <https://forms.gle/1X8NDDtvQzXuY2K79> ou ce document rempli et renvoyé par courriel à f.brigand@ffmeaura.fr.

NOM DU REPRESENTANT DU CLUB Prénom N° licence : Club : Département :	☐ PARTICIPERA A L' AGE DU 14 JANVIER Nombre de personnes (2 max) : Nom / Prénom de l'accompagnant : ☐ NE PARTICIPERA PAS A L'AGE Vous pouvez transmettre votre pouvoir (p.3 de la convocation)
--	--

Pierre LEGRENEUR, Président



POUVOIR

Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade

(Il est indispensable de confier ou d'envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté)

Je soussigné(e),

Président(e) du club :

N° Club FFME :

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à Mme ou M.

.....,

N° Licence FFME :pour me représenter à **l'Assemblée Générale extraordinaire le Samedi 14 janvier 2023**, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

Signature du club confiant le pouvoir

Signature du club mandaté pour représenter le club